

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX
DU 25 MARS 2010**

Etaient présents : MERE Philippe
FAURE Jean-Paul
BARNEL Annick
TARRO-TOMA Georgette
BARRÉ Jean-Claude
CASSAGNE Thierry
LEON Jean-Louis
PELLISSIER Francis (suppléant)
RAVANAT Jean-Luc
REYNIER-POETE Patrick
TROTIN Mathias

Etait absente : BATTAIL Sylvie (suppléante)

Ordre du jour : Avancements de grade
Comptes administratifs 2009
Subvention bibliothèque intercommunale en Pays de
Vaulx
Budgets primitifs 2010
Convention médecine professionnelle
Informations et questions diverses

Après une légère modification, le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2010 est approuvé par les membres du comité syndical.

AVANCEMENTS DE GRADE

Philippe Mère rappelle la décision du comité syndical en date du 28 janvier 2010 acceptant les changements de grade pour les agents Chantal Cassagne et Alain Roizon.

Pour mettre en place ces avancements de grade, il est nécessaire de respecter une procédure administrative :

- déterminer les ratios promus/promouvables en fixant un taux de 100 % pour les grades concernés,
- supprimer les postes d'adjoint administratif et d'adjoint technique territoriaux principaux de 2^{ème} classe et créer les postes immédiatement supérieurs (adjoints administratif et technique territoriaux principaux de 1^{ère} classe).

Jean-Louis Léon s'oppose à ces délibérations puisqu'une des personnes concernées est présente et qu'il ne trouve pas normal de parler en sa présence.

Philippe Mère et **Jean-Luc Ravanat** soulignent l'accord déjà validé pour les changements de grade. Pour pouvoir les mettre en application, une procédure administrative est nécessaire.

Aussi, Philippe Mère propose de mettre au vote le taux de 100 % d'agents promouvables sur les grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

.../...

1^{er} tour :

Pour 5 Contre 5 Abstention 0

Philippe Mère annonce que sa double voix sera utilisée au 2^{ème} tour.

2^{ème} tour :

Pour 5 Contre 5 Abstention 0
+ voix du Président

Les communes n'ayant pas pu trouver un accord, chacune d'entre elle ayant voté par 5 voix, le Président a utilisé sa double voix.

Après délibération, le comité syndical, par 6 voix Pour (5 + voix du Président) (élus de Saint Jean de Vault) et 5 voix Contre (élus de Notre Dame de Vault), fixe à 100 % le taux d'agents promouvables pour les grades d'adjoints administratif et technique territoriaux principaux de 1^{ère} classe.

Jean-Louis Léon refuse cette décision et en demande l'annulation car un élu conjoint d'une personne concernée a pris part au vote.

Les élus décident de poursuivre ces délibérations sans la présence de la personne concernée.

Après son départ, le comité syndical procède ensuite au vote pour la suppression des postes actuels et la création de ceux immédiatement supérieurs.

1^{er} tour :

Pour 5 Contre 5 Abstention 0

2^{ème} tour :

Pour 5 Contre 5 Abstention 0
+ voix du Président

Les communes n'ayant pas pu trouver un accord, chacune d'entre elle ayant voté par 5 voix, le Président a utilisé sa double voix.

Après délibération, le comité syndical, par 6 voix Pour (5 + voix du Président) (élus de Saint Jean de Vault) et 5 voix Contre (élus de Notre Dame de Vault), décide la suppression des postes d'adjoint administratif et technique territoriaux principaux de 2^{ème} classe et la création des postes d'adjoints administratif et technique territoriaux principaux de 1^{ère} classe.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Philippe Mère présente le compte administratif 2009 de la comptabilité générale M14.

Les résultats s'établissent comme suit :

➤ Section d'investissement

Dépenses	38 516.53 €	Recettes	20 513.29 €
Restes à réaliser	2 500.00 €		
Total dépenses	41 016.53 €	Total recettes	20 513.29 €
Déficit	20 503.24 €		.../...

➤ Section de fonctionnement			
Dépenses	217 566.52 €	Recettes	244 759.25 €
Excédent		27 192.73 €	

Il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en totalité à la section d'investissement du budget primitif 2010.

Après délibération, le comité syndical approuve, par 8 voix Pour et 1 voix Contre, le compte administratif général 2009.

Il accepte, à l'unanimité, la proposition d'affectation du résultat.

Philippe Mère soumet ensuite les résultats du compte administratif 2009 de la comptabilité eau M49 :

➤ Section d'investissement			
Dépenses	41 508.63 €	Recettes	42 264.25 €
Restes à réaliser	10 685.00 €	Restes à réaliser	13 140.00 €
Total dépenses	52 193.63 €	Total recettes	55 404.25 €
Excédent		3 210.62 €	
➤ Section d'exploitation			
Dépenses	15 744.18 €	Recettes	17 897.88 €
Excédent		2 153.70 €	

Il propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation en totalité à la section d'exploitation du budget primitif 2010.

Jean-Luc Ravanat considèrerait logique l'intégration des salaires des employés communaux dans le budget de l'eau lors de leurs interventions sur les réseaux. La réparation de la fuite à Fontaine Pelouze doit être envisagée.

Jean-Louis Léon constate la participation de la commune de Notre Dame de Vaulx au versement de l'IAT des agents de Saint Jean, décidée unilatéralement par la commune, puisque celle-ci n'avait pas été prévue au budget. Les élus de Saint Jean ont refusé de financer un copieur à 800 euros alors que des dépenses inconsidérées (manchons, location de camion, IAT des agents) ont été réalisées sur l'année 2009.

Patrick Reynier-Poète répète que l'achat du copieur n'était pas de la compétence du Sivom. La commune de Saint Jean vient d'acheter une étrave de déneigement (alors que cet achat aurait dû être pris en compte par le Sivom) pour ne pas faire supporter la moitié du coût à la commune de Notre Dame de Vaulx.

Après délibération, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'eau 2009.

Il accepte, à l'unanimité, la proposition d'affectation du résultat.

<p style="text-align: center;">SUBVENTION BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE EN PAYS DE VAULX</p>

Philippe Mère suggère de reconduire la subvention de 1 600 euros versée à la bibliothèque intercommunale en Pays de Vaulx pour l'année 2010.

Après délibération, le comité syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

.../...

Georgette Tarro-Toma demande quel va être l'impact de la médiathèque sur les communes ?

Patrick Reynier-Poète répond que les bibliothèques communales conservent leur autonomie. Le souhait serait d'obtenir une unité des cotisations de toutes les bibliothèques.

BUDGETS PRIMITIFS 2010

Philippe Mère expose les budgets primitifs :

⇒ **Budget général M14 :**

➤ La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 195 200 euros.

➤ La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 33 792.73 euros

⇒ **Budget eau M49 :**

➤ La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 22 220.70 euros

➤ La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 30 250.62 euros

Il fait état des recettes d'investissement du budget de l'eau et propose d'acheter du matériel sur ce budget.

Jean-Louis Léon n'est pas d'accord. Il préconise de demander au trésorier la possibilité de basculer les recettes d'investissement à la section de fonctionnement.

Jean-Claude Barré souligne la possibilité de rembourser tout ou partie de l'emprunt contracté pour les travaux de Bois Rond.

Philippe Mère propose une répartition pour les participations communales :

↳ **Budget général :**

Commune de Notre Dame de Vaultx :	49 990 €
Acomptes demandés	20 000 €
Reste à verser	29 990 € répartis sur 7 mois,

soit 4 300 € par mois

Commune de Saint Jean de Vaultx :	119 430 €
Acomptes demandés	30 000 €
Reste à verser	89 430 € répartis sur 7 mois,

Soit 13 000 € par mois

↳ **Budget de l'eau :**

Commune de Notre Dame de Vaultx :	17 367 x 7/12 =	10 131 €
Commune de Saint Jean de Vaultx :	17 367 x 5/12 =	7 236 €

A verser en deux fois (juin et octobre)

Après délibération, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2010 ainsi que les répartitions des participations communales.

CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE

Philippe Mère commente le courrier du centre de gestion concernant le renouvellement de la convention pour la médecine professionnelle.

Afin de simplifier la gestion des renouvellements de l'ensemble des conventions signées, le centre de gestion propose un renouvellement de la convention à partir de la date d'échéance jusqu'au 31 décembre 2010.

Le prochain renouvellement prendrait effet à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de deux ans.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec la médecine professionnelle.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Entretien du matériel

Jean-Louis Léon rappelle que suite à l'incident de l'été dernier avec le Carraro, Alain Roizon devait commander des pièces pour le remettre en état, mais ça n'a pas été fait.

Demande de subvention de l'école primaire

Georgette Tarro-Toma fait état de la demande de subvention, d'un montant de 200 euros, de la directrice de l'école primaire pour un projet de comédie musicale "Comment grandit-on en matheysine aujourd'hui". Le dossier doit être présenté au conseil général pour le 31 mars 2010.

Des subventions sont également demandées à l'éducation nationale, au conseil général, au sou des écoles.

Le coût total du projet s'élève à 2 285 euros.

Jean-Claude Barré indique que le projet doit être intéressant et qu'il est prêt à accepter de verser une subvention. Cependant, il soulève la nécessité d'être prudent car le Sivom ne pourra peut-être pas faire face à d'autres demandes.

Patrick Reynier-Poète rend compte d'un débat à La Mure cinéma théâtre sur l'utilisation de la salle par les scolaires. L'association est déficitaire de 3 euros par place de spectacle. L'Education Nationale ne reconnaît pas le travail effectué par rapport à la mise à disposition du local.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 200 euros à l'école primaire de Notre Dame de Vaulx pour le projet de comédie musicale.

Village sportif à La Mure

Georgette Tarro-Toma informe de l'installation du village sportif à côté du complexe sportif de La Mure la semaine du 12 au 20 juin 2010. Cela permet de faire connaître différents sports aux scolaires. Cependant, l'éducation nationale refuse cet accès aux maternelles.

Conseil d'école du 09 mars 2010

Philippe Mère intervient sur un courrier de parents d'élèves mentionnant le fait qu'une employée aurait laissé des enfants à la garde de parents pendant son temps de travail. Il a fait le point avec cette employée qui a reconnu son erreur.

Annick Barnel est très étonnée par ce courrier de parents, qui ont accepté de garder les enfants et qui par la suite dénoncent les faits.

Georgette Tarro-Toma soulève le problème de restructuration du service de la garderie périscolaire.